



Création EURL en plus du statut AE

Par **Sebastien78**, le **29/01/2010** à **15:03**

Bonjour,

Voici ma situation, j'ai débuté mon activité en tant que AE en novembre 2009.

Je n'ai pas fait de demande d'ACCRES car, ne voulant pas toucher le capital Assedic, je désirais continuer à toucher mes droits mensuellement.

Aujourd'hui les Assedics me réclame le remboursement des droits versés depuis le début de mon activité en tant qu'AE et impossible de revenir en arrière pour toucher le capital car j'ai dépassé les 45j...

Mes interrogations sont les suivantes :

- Est ce que je peux créer une EURL tout en conservant mon statut AE en parallèle ?
- Pourrais-je faire une demande d'ACCRES pour l'EURL afin d'obtenir le capital Assedic ?

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez apporter...

Cdt,

Sébastien